



**Question écrite de la Députée Kattrin JADIN
à Madame Annelies VERLINDEN, Ministre de l'Intérieur,
concernant l'augmentation des contrôles de la route
- Bruxelles, le 13 novembre 2020 -**

Madame la Ministre,

Afin d'atteindre l'objectif en terme de réduction d'accidents mortels sur nos routes, vous avez annoncé vouloir augmenter significativement le nombre de contrôle routier par la police.

À partir de l'année prochaine, la police devra donc être particulièrement vigilant face aux causes principales provoquant des accidents : excès de vitesse, conduite sous influence d'alcool et de drogue, le port de la ceinture de sécurité et le GSM au volant.

Malheureusement, il semblerait que des statistiques officielles quant au nombre de véhicules contrôlés par la police n'existent pas. Or, pour évaluer correctement dès à présent l'effectivité des contrôles de la route en rapport avec les accidents causant des morts ou de graves blessés, le recensement du nombre de contrôles effectués serait sans doute très utile.

Madame la Ministre, mes questions à ce sujet sont les suivantes :

- Comment comptez-vous augmenter le nombre de contrôles routiers tout en préservant le suivi des tâches quotidiennes de nos policiers ?
- Étant donné que des chiffres quant au nombre de personnes contrôlées quotidiennement n'existent pas, est-il envisagé de procéder dorénavant à un système de recensement des contrôles de la route?

Je vous remercie, Madame la Ministre, pour les réponses que vous voudrez bien m'apporter.

Kattrin JADIN

Réponse de la ministre :

Malgré une diminution de 24 % (vingt-quatre pourcents) du nombre de morts depuis 2010, la diminution du nombre de victimes de la route reste l'un des objectifs principaux. En effet, le nombre de morts sur nos routes est encore élevé et nous sommes loin d'atteindre l'objectif européen qui vise à réduire de moitié le nombre de tués sur les routes d'ici 2030. En outre, les services de police enregistrent chaque année près de 48 000 (quarante-huit mille) blessés légers ou graves suite à des accidents de la route. Cela explique également pourquoi la sécurité routière reste, à juste titre, l'une des principales préoccupations de la population belge.

Dès lors, la police ciblera en priorité les infractions routières qui sont à l'origine des accidents mortels ou graves, en particulier les excès de vitesse, la conduite sous influence (alcool et drogue), la distraction (dont l'utilisation du GSM au volant) ou encore l'utilisation inadéquate d'équipements de sécurité (non-port de la ceinture de sécurité, mauvaise utilisation des sièges enfants, ...). L'objectif est de contrôler un conducteur sur trois sur base annuelle.

En vue d'une optimisation de la lutte contre les infractions routières précitées et d'une meilleure protection des usagers vulnérables, les services de police vont également :

- Privilégier au maximum l'utilisation des nouvelles technologies (caméras ANPR, par exemple) et le traitement des infractions par le biais des Centres Régionaux de Traitement (CRT) pour automatiser les contrôles routiers, les constats et les traitements. La création du bouclier de caméras national ou réseau ANPR se poursuivra en 2021. Le système national de gestion ANPR sera mis en service et le nombre de radars tronçons qui y seront connectés augmentera progressivement.;
- Mieux orienter la capacité policière vers les endroits et les moments problématiques ;
- Miser sur la coopération entre tous les acteurs de la sécurité routière, mais aussi sur les liens entre cette dernière et certains phénomènes de criminalité (trafic de drogues, contrefaçon des permis de conduire ...). Cette coopération implique d'établir des partenariats à tous les niveaux (européen, fédéral, régional, provincial, local);
- Soutenir les politiques régionales en matière de sécurité routière.

De plus, la police contribuera en tant qu'expert et sur demande, à la révision du code de la route en vue de le simplifier et de mettre davantage l'accent sur la sécurité routière et sur les usagers de la route actifs.

La Police fédérale de la Route sera mobilisée pour contribuer en priorité aux objectifs susmentionnés. C'est pourquoi elle sera renforcée à travers la mise en œuvre cumulée des mesures suivantes:

- Prévoir un renforcement du personnel et la capacité de formation nécessaire dans ce domaine;
- Miser sur les nouvelles technologies (et les tests en la matière);

A l'heure actuelle, il est pratiquement impossible d'enregistrer chaque contrôle individuel de la circulation. Cela créerait une charge de travail administratif considérable, au détriment de l'efficacité des contrôles.